

#Covid-19 #vaccination #rappel #téléservice

### Mon rappel Vaccin Covid : ouverture sur ameli du nouveau téléservice qui permet de calculer sa date de rappel et la date de fin de validité de son passe sanitaire

Depuis le 25 novembre et l'élargissement à tous les adultes de la campagne de rappel contre le Covid-19, il est important d'accompagner ceux qui s'interrogent sur la date à partir de laquelle ils peuvent recevoir leur dose de rappel ainsi que sur la fin de validité de leur passe sanitaire. Cette date dépend en effet de plusieurs paramètres : type de vaccin déjà reçu, date de la dernière injection, infection passée au Covid-19, etc. Sans oublier qu'il est désormais aujourd'hui recommandé de réaliser son rappel 5 mois après son dernier vaccin (et non plus 6 mois) en raison du contexte épidémique.

Pour renseigner les personnes éligibles au rappel, l'Assurance Maladie ouvre aujourd'hui un nouveau service en ligne : « [Mon rappel Vaccin Covid](#) ».

Destiné aux adultes de plus de 18 ans ayant terminé leur schéma vaccinal avec 1 ou 2 dose(s) selon les cas, il permet de calculer la date à partir de laquelle le rappel doit être réalisé et la date à laquelle la validité du passe sanitaire prend fin si le rappel n'est pas effectué.

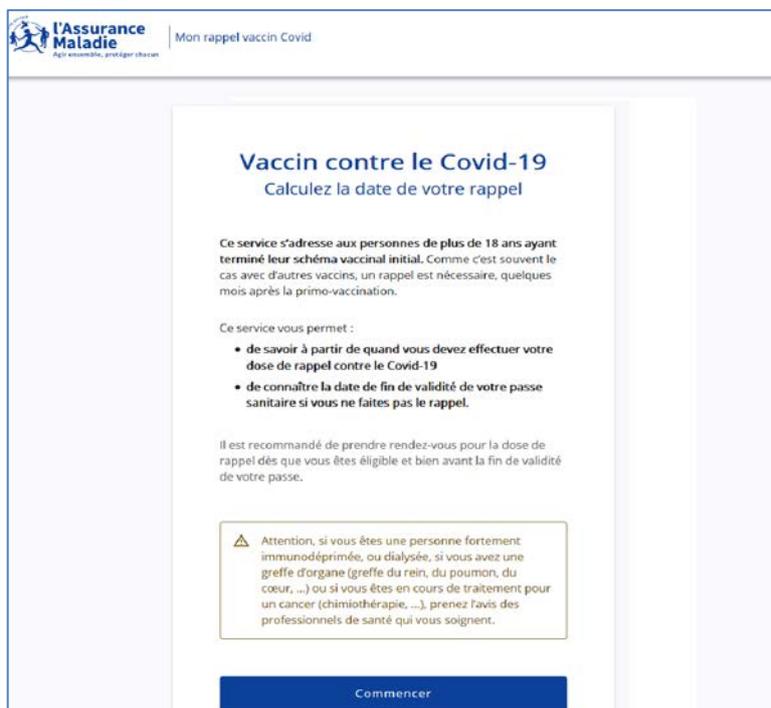
En répondant à 4 questions simples (date de naissance, antécédent d'infection au Covid-19, type de vaccin reçu et date de la dernière injection), chacun peut facilement savoir à partir de quelle date il est possible d'effectuer sa dose de rappel et ainsi fixer son nouveau rendez-vous de vaccination, **sans tarder**.

En cette période de rebond épidémique, **il est en effet essentiel de recevoir le rappel vaccinal dès que possible** pour renforcer son immunité face au virus du Covid-19, **et avant la fin de validité de son passe sanitaire**.

[Mon rappel Vaccin Covid](#) évoluera pour prendre en compte toute adaptation du schéma vaccinal recommandé par les autorités sanitaires.

**Dans tous les cas, l'information donnée ne se substitue pas à l'avis d'un professionnel de santé. En cas de doute, il est recommandé de prendre contact avec son médecin traitant ou son équipe de soins.**

Lien vers le site : <https://monrappelvaccinCovid.ameli.fr/>



The screenshot shows the 'Mon rappel Vaccin Covid' service page. At the top left is the 'l'Assurance Maladie' logo with the tagline 'Agir ensemble, protéger chacun'. The page title is 'Mon rappel vaccin Covid'. The main heading is 'Vaccin contre le Covid-19' with the sub-heading 'Calculez la date de votre rappel'. Below this, there is a paragraph explaining the service: 'Ce service s'adresse aux personnes de plus de 18 ans ayant terminé leur schéma vaccinal initial. Comme c'est souvent le cas avec d'autres vaccins, un rappel est nécessaire, quelques mois après la primo-vaccination.' This is followed by a list of what the service allows: 'de savoir à partir de quand vous devez effectuer votre dose de rappel contre le Covid-19' and 'de connaître la date de fin de validité de votre passe sanitaire si vous ne faites pas le rappel.' A recommendation states: 'Il est recommandé de prendre rendez-vous pour la dose de rappel dès que vous êtes éligible et bien avant la fin de validité de votre passe.' A warning box contains the text: 'Attention, si vous êtes une personne fortement immunodéprimée, ou dialysée, si vous avez une greffe d'organe (greffe du rein, du poumon, du cœur, ...) ou si vous êtes en cours de traitement pour un cancer (chimiothérapie, ...) prenez l'avis des professionnels de santé qui vous soignent.' At the bottom, there is a blue button labeled 'Commencer'.

### **A propos de l'Assurance Maladie**

Depuis 75 ans, l'Assurance Maladie joue un rôle majeur au service de la solidarité nationale en assurant la gestion des branches Maladie et Accidents du travail et Maladies professionnelles du régime général de la Sécurité sociale. Afin de pouvoir protéger durablement la santé de chacun, à chaque étape de la vie, elle agit en proximité auprès de l'ensemble des acteurs, assurés, professionnels de santé, entreprises, institutionnels... et crée les conditions pour assurer collectivement la pérennité du système. Acteur pivot du système, elle œuvre au quotidien pour garantir l'accès universel aux droits et permettre l'accès aux soins, pour accompagner chaque assuré dans la préservation de sa santé et pour améliorer en permanence l'efficacité du système. Elle s'appuie pour cela sur l'expertise de ses plus de 80 000 collaborateurs, répartis sur l'ensemble du territoire au sein de la Caisse nationale et des 102 caisses primaires d'assurance maladie, des 16 directions régionales du Service médical, des quatre caisses générales de sécurité sociale (CGSS) et de la caisse de sécurité sociale (CSS) dans le cas de Mayotte, des 20 caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat) et des 13 unions de gestion des établissements de caisse d'Assurance Maladie (Ugecam) qui partagent le même mot d'ordre au service de la santé de tous : AGIR ENSEMBLE, PROTÉGER CHACUN.

### **Contact presse**

[presse.cnam@assurance-maladie.fr](mailto:presse.cnam@assurance-maladie.fr)



[Suivez notre actualité sur Twitter !](#)